**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**du 21 février 2025 à 20h00**

**Convoqué le 13 février 2025, le Conseil Municipal de la Chapelle-devant-Bruyères s’est réuni en mairie, le vendredi 21 février 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jacques VALANCE.**

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents :**

Jacques VALANCE, Eric COLLIN, François DURRMANN, Anne JOUSSE, Etienne GROSDIDIER, Stéphane DIEUDONNE, Caroline BOULAY, Pascal ANTOINE, Françoise MICHEL, Philippe MAUCHAMP, Amélie DESCHAMPS.

**Excusés :** Sébastien GERARD, Joffrey CLAUSS.

**Absent(es)**: Céline AUBERT, Matthias JACQUEL.

**Secrétaire de séance :**

Pascal ANTOINE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

**1.Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2024.**

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2024.

Aucune observation n’étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

**2**.**Programme routier 2025 : Etude et maîtrise d’œuvre** *(délibération n°01-11 voix pour)*

Le Conseil Municipal décide de confier l’étude et la maîtrise d’œuvre du programme routier 2025 sur les Voies Communales n°15 et n°16 à SYNERGIE’88.

Le forfait de rémunération est fixé à : 6 250,00 € H.T.

**3.Travaux visibilité « route de la Batterie »** *(délibération n°02-11 voix pour)*

Suite aux devis reçus pour les travaux de visibilité « route de la Batterie », le Conseil Municipal retient le devis de l’entreprise LACHAUX LOCATION TP de Les Poulières pour réaliser les travaux terrassement et d’évacuation des gravats pour un montant H.T de 2 506,00 €.

**4.Acquisition de la parcelle section B n°179 « la Grande Basse »** *(délibération n°03-11 voix pour)*

Le Conseil Municipal décide l’achat de la parcelle boisée cadastrée section B n°179 lieu-dit « La Grande Basse » d’une superficie de 2500 m2, appartenant à Mme FERRY-DE TADDEO, pour un montant de 2 000 €.

**5. Acquisition de la parcelle section D n°275 « Haut du Lait »** *(délibération n°04-11 voix pour)*

Le Conseil Municipal décide de faire valoir son droit de priorité pour l’acquisition de la parcelle cadastrée section D n°275, lieudit »Haut du Lait » Territoire de La Chapelle devant Bruyères, enclavée dans la parcelle forestière n°16.

Charge Monsieur le Maire de négocier la vente avec le vendeur.

**6. Vente parcelle section B n°1495 « A Lavaxe »** *(délibération n°05-11 voix pour)*

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. Henri NAU d’acquérir la parcelle cadastrée section B n°1495 d’une surface de 76 m2 lieudit » A Lavaxe », afin de lui faciliter l’accès à la parcelle n°407.

La parcelle est vendue au prix de 1,00 € le m2 soit un montant H.T. de 63,33 € - 76,00 € T.T.C.

**7. Vente parcelle section A n°1182 territoire JUSSARUPT** *(délibération n°06-11 voix pour)*

Le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle cadastrée section A n°1182, territoire de JUSSARUPT.

Charge Monsieur le Maire de négocier la vente avec les acheteurs potentiels.

**8. Vente parcelle section A n°363 territoire de BARBEY SEROUX** *(délibération n°07-11 voix pour)*

Suite à la demande de M.et Mme JAKUBOYE d’acquérir la parcelle section A n°363 à BARBEY SEROUX , le Conseil Municipal décide de vendre cette parcelle au prix de 1000 €.

**9. Vente de la parcelle section E n°1179 rue des Fusillés** *(délibération n°08-11 voix pour)*

Suite à la division parcellaire faite par le Géomètre Expert et la nouvelle numérotation, le Conseil Municipal confirme la vente de la parcelle cadastrée section E n°1179 à M. Nicolas DIEUDONN$É$ au prix de 15 € T.T.C. le m2.

**10. Vente des parcelles section E n°1175 et n°1176 « Au Sauce »** *(délibération n°09-11 voix pour)*

Suite aux divisions parcellaires faites par le Géomètre Expert et la nouvelle numérotation, le Conseil Municipal confirme la vente des parcelles cadastrées section E n°1175 et n°1176 à M. et Mme BARET au prix de 15 € T.T.C. le m2.

**11. O.N.F. Programme de travaux 2025.**

En attente de la décision de la Commission Forêt pour la création d’une rampe d’accès pour les grumiers, le programme de travaux 2025 sera voté lors du prochain Conseil Municipal.

**12. Rénovation du bâtiment de la Poste.**

Le Conseil Municipal demande au bureau d’étude THERMAIR de lancer un appel d’offres afin d’avoir un chiffrage par lots pour les travaux de rénovation du bâtiment de la Poste.

**13. Contrat de prestations de services avec la SARL VILLEMIN** *(délibération n° 10- 11 voix pour)*

Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat de prestations de services de la Sarl Villemin pour une année, soit du 1er mai 2025 au 1er mai 2026.

Les prestations de service sont le fauchage des bords de routes et le curage de fossés pour un tarif horaire de 56,00 € H.T.

**14.Achat tracteur communal** *(délibération n°11-3 abstentions )*

Suite aux devis reçus pour le remplacement du tracteur communal, le Conseil Municipal retient le devis de la SARL BALLAND et FILS à Domfaing pour l’achat du nouveau tracteur communal pour un montant H.T de 82 000 €.

**15.Diagnostic écologique du site des étangs du Moulin** *(délibération n°12-11 voix pour)*

Au vu du projet de cahier des charges établi relatif au diagnostic écologique du site naturel des étangs du Moulin acquis avec des subventions de l’Agence de l’Eau Rhin Meuse, le Conseil Municipal,

Valide l’offre ECOLOR sous réserve de l’attribution d’une subvention au taux maximum de l’Agence de l’Eau.

Autorise le Maire à entreprendre toutes démarches pour attribuer la commande à un prestataire et payer les prestations qui s’y rattachent ;

Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau Rhin Meuse ;

Autorise le Maire à rechercher toutes les autres subventions possibles et engager toutes les démarches en vue de leur obtention.

**16. Adhésions au SMIC** *(deliberations n°13 et 14- 11 voix pour)*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l’adhésion au Syndicat Mixte d’Informatisation Communale du Syndicat des Eaux du Haut du Mont-siège Florémont, du Syndicat des Eaux de Bel Air-siège Frain, du Groupement Syndical Forestier du Massif des Jumeaux.

**17. Approbation du rapport définitif 2024 de la CLECT** *(délibération n°15-11 voix pour)*

Le Conseil Municipal approuve le rapport définitif établi par la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées.

Ce rapport porte sur l’évaluation des charges transférées au 01 janvier 2024 entre les communes-membres et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, liées au changement de mode de financement de la compétence déchets.

**18. Modification des statuts du SDEV** *(délibération n°16-11 voix pour)*

Considérant la demande de la Commune de Martinvelle, tendant au transfert de sa compétence Autorité Organisatrice de Distribution d’Electricité au Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges,

Considérant que cette demande nécessite la modification des Statuts du SDEV, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d’Electricité des Vosges, tels que présentés.

**19. Agence Postale Communale : Demande de modification des horaires** *(délibération n°17-11 voix pour)*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu’il convient d’augmenter les horaires de l’employée de l’Agence Postale Communale afin d’avoir une ouverture au public de 12 heures comme stipulé dans la convention.

La durée hebdomadaire de service sera de 14 heures/semaine (12h30 actuellement).

Suite à l’accord écrit de l’agent et s’agissant d’une modification de plus de 10% du temps de travail, l’avis préalable du Comité Social Territorial est obligatoire.

La délibération sera prise après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion.

**20. Mise à disposition de l’ancienne école d’Yvoux aux associations.** *(délibération n°18-11 voix pour)*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d’un courrier reçu du Président du Foyer Rural de La Chapelle-dvt-Bruyères demandant la mise à disposition de l’ancienne école d’Yvoux pour leur association et d’autres associations éventuellement intéressées afin de l’utiliser pour des activités, du stockage de matériels , voire de petites manifestations.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition du Foyer Rural de la Chapelle-dvt-Bruyères et autres associations, l’ancienne école d’Yvoux pour 1 an, renouvelable par tacite reconduction.

Charge Monsieur le Maire d’établir la convention d’utilisation de la salle.

**Informations**

**Droit de préemption :** Le Conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption sur les biens situés :

393 le Golé- BLONDIN- bâti.

166 rue de La Chapelle-MATTLIN- bâti

**Feux d’artifice**: Rendez-vous le 28 juin 2025 aux Etangs du Moulin.

**Granfondo :** Passage de l’épreuve cycliste le dimanche 18 mai 2025 dans notre commune.

**Le Traversier- Espace de convivialité : Le Traversier est un espace itinérant de vie sociale. Cet espace de convivialité est l’occasion de participer à des animations, des ateliers, obtenir des informations, discuter autour d’un café.**

**Animé par les PEP Lor’Est, en partenariat avec la Croix Rouge, le véhicule se déplace régulièrement dans les villages pour aller à la rencontre des habitants.**

**Il sera à La Chapelle le 17 avril 2025, de 15h00 à 17h00 devant la salle des Fêtes.**

**Venez nombreux à cette rencontre !!!**

**Cessation d’activité du club « Les Bruyères » :** Suite à la cessation d’activité du club « Les Bruyères », la somme de 1 351,04 € a été attribuée à la commune.

Le Conseil Municipal remercie Mme GRIIMAUD, Présidente, ainsi que les membres du club « Les Bruyères »

 Le Maire lève la séance à 23h00